

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**24M0060A00 - FOURNITURE DE MATERIAUX DENSE A
CHAUD ET A FROID**

Date et heure limites de réception des offres :

Jeudi 23 mai 2024 à 12:00

**Territoire Est
ZA VIDAILHAN GRAMONT
1 RUE DU LUAN
31130 BALMA**

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	24M0060A00 - FOURNITURE DE MATERIAUX DENSE A CHAUD ET A FROID
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	
	Négociation	

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - ESTIMATIONS DES PRESTATIONS.....	5
1.7 - ETENDUE DES PRESTATIONS	5
1.8 - Renouvellement	6
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Délai de validité des offres.....	6
2.2 - Forme juridique du groupement.....	6
2.3 - Variantes	6
2.4 - Développement durable.....	6
3 - Conditions relatives au contrat	7
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	7
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	7
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
4 - Contenu du dossier de consultation	7
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	8
5.1 - Documents à produire	8
5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes.....	10
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
6.1 - Transmission électronique.....	11
6.2 - Transmission sous support papier.....	12
7 - Examen des candidatures et des offres	12
7.1 - Sélection des candidatures	12
7.2 - Attribution des accords-cadres	13
7.3 - Suite à donner à la consultation	16
8 - Renseignements complémentaires	16
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	16
8.2 - Procédures de recours.....	16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
24M0060A00 - FOURNITURE DE MATERIAUX DENSE A CHAUD ET A FROID

La présente consultation concerne la fourniture de matériaux denses à chaud et à froid.

Il s'agit pour la collectivité de se fournir en :

- enrobés bitumineux denses à chaud appliqués en une ou plusieurs couches pour constituer la chaussée des routes
- enrobés appliqués à froid, utilisés de manière temporaire pour reboucher les trous et nids de poules sur des chaussées déformées.

Lieu(x) d'exécution :
TOULOUSE METROPOLE
31000 TOULOUSE

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Enrobés denses à chaud
02	Enrobés denses à froid

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
44113320-4	Enrobés routiers

Lot(s)	Code principal	Description
01	44113320-4	Enrobés routiers
02	44113320-4	Enrobés routiers

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Lot(s)	Nomenclature	Libellé
01	KG.02	PRODUITS COMPOSITES POUR REVETEMENTS ROUTIERS
02	KG.02	PRODUITS COMPOSITES POUR REVETEMENTS ROUTIERS

1.6 - ESTIMATIONS DES PRESTATIONS

A titre indicatif, le montant total des prestations pour chacune des périodes de l'accord-cadre est **estimée en € HT** à :

LOT 1

- Pour la période initiale de l'accord-cadre : 197 250 €
- Pour la seconde période d'exécution : 197 250 €
- Pour la troisième période d'exécution : 197 250 €
- Pour la quatrième période d'exécution : 197 250 €

LOT 2

- Pour la période initiale de l'accord-cadre : 92 500 €
- Pour la seconde période d'exécution : 92 500 €
- Pour la troisième période d'exécution : 92 500 €
- Pour la quatrième période d'exécution : 92 500 €

1.7 - ETENDUE DES PRESTATIONS

Les montants **maximums** annuels en € HT des périodes de l'accord-cadre sont les suivants (seuls les montants totaux indiqués à l'acte d'engagement ont valeur contractuelle) :

LOT 1 :

- Période initiale : 394 500 € maximum annuel
- Seconde période : 394 500 € maximum annuel
- Troisième période : 394 500 € maximum annuel
- Quatrième période : 394 500 € maximum annuel

LOT 2 :

- Période initiale : 185 000 € maximum annuel
- Seconde période : 185 000 € maximum annuel
- Troisième période : 185 000 € maximum annuel
- Quatrième période : 185 000 € maximum annuel

1.8 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Si le groupement est conjoint, le mandataire du groupement est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

La Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole ont adopté leur Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables, le SPASER.

Le SPASER est posé comme un cadre réglementaire qui conforte la commande publique comme acteur du développement durable.

En effet, selon l'article L2111-3 du code de la commande publique, les collectivités territoriales doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsable lorsque le montant total annuel de leurs achats est supérieur à un seuil fixé par voie réglementaire.

Ce schéma, fixe les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en oeuvre et de suivi annuel de ces objectifs.

Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire. Il vient compléter la charte des marchés publics "Small Business Act" adoptée en 2014 et consolide la relation positive que la Métropole et la Mairie de Toulouse ont noué avec les entreprises du territoire.

Les 7 piliers du SPASER de la Métropole et de la Mairie de Toulouse sont :

- 1 Continuer de développer l'inclusion par nos achats
- 2 Développer une économie circulaire ambitieuse
- 3 Concourir au développement du secteur de l'ESS et de la plus-value sociétale
- 4 Prendre notre part dans la diminution de l'empreinte carbone et énergétique
- 5 Prendre en compte la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail
- 6 Construire une alimentation durable et locale
- 7 Consolider une relation responsable avec les fournisseurs.

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

NB : Les piliers 1,2, 3, 5 et 6 du SPASER sont mentionnés à titre d'information

Chaque titulaire concerné devra mettre en oeuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :
RESSOURCES PROPRES DE TOULOUSE METROPOLE

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes par lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) par lot
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) par lot
- La fiche renseignée des études de formulation proposée ainsi que les fiches techniques produits du/des lots concernés
- Le flyer "La dématérialisation à portée de clics"
- Flyer relatif au SPASER

Il est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le

dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Le candidat présentera une attestation de conformité délivrée par le Service des Installations Classées en cours de validité.	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

NOTA : si un groupement d'entreprises candidate à la procédure via le DUME, chaque co-traitant devra remplir un DUME. Il en va de même pour chaque sous-traitant.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes. En cas de réponse aux deux lots, le candidat remet un AE par lot.	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) du/des lots concernés	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) du/des lots concernés	Non
Le mémoire justificatif des dispositions prévues par le titulaire pour l'exécution du contrat correspondant au(x) lot(s) sur le(s)quel(s) l'entreprise candidate comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains et matériels prévues pour les commandes, - Les adresses des différents sites de production et de stockage pour chaque type d'émulsion ainsi que la présentation des horaires, les capacités de cuves, ..., - Fiches techniques correspondants aux produits proposés par le candidat, - Plan d'Assurance Qualité, - Dispositif relatifs aux commandes urgentes (procédures, contacts, ...), - Une note de 1 page recto-verso décrivant les dispositions que le candidat propose pour valoriser ses produits (blancs de fabrication et retour chantier, écoulements de bitume, Hydrocarbures (nettoyage, combustible pour chauffe,...) 	Non
La fiche renseignée des études de formulation proposée ainsi que les fiches techniques produits du/des lots concernés	Non
Les échantillons permettant de juger la valeur technique des fournitures LOT 2	Non

NOTA :

En répondant à la présente consultation, les candidats s'engagent à avoir pris parfaitement connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) et du cahier des clauses techniques

particulières (C.C.T.P.) dont les exemplaires conservés dans les Archives de l'Administration font seul foi ; Ces documents étant partie intégrante du contrat qui sera passé, ils ne seront donc pas à remettre dans l'offre.

5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats doivent fournir OBLIGATOIREMENT les échantillons suivants:

Echantillon LOT 2 (BPU 2) :

- Un seau d'enrobé à froid noir : prix n° 2
- Un seau d'enrobé à froid rouge : prix n° 3
- Un seau d'enrobé réactif à l'eau : prix n° 4
- Un bidon d'émulsion : prix n° 9
- Un sac de sable à joint : prix n° 10
- Un seau de matériau couleur pour revêtement drainant mince : prix n° 11

En l'absence de fourniture d'un ou plusieurs échantillons dans les délais, l'offre sera déclarée irrégulière.

MODALITES DE REMISE DES ECHANTILLONS

Les échantillons devront être remis avant la date et l'heure limite de remise des offres indiqués sur la page de garde du règlement de consultation à l'adresse et horaires suivants :

SERVICE BITUME
26, rue Paule Raymond
31200 Toulouse

Du lundi au vendredi (hors jours fériés)
De 8h00 à 15h00.
Après de : Monsieur CARAYON Serge

Les échantillons doivent être étiquetés avec les renseignements suivants :

- Numéro de marché
- Nom du fournisseur
- Numéro du produit correspondant au numéro du BPU.

La fourniture des échantillons est à la charge de l'entreprise (sous-entendu la remise d'échantillons ne donnera pas lieu à une indemnisation).

Il est porté à l'attention du candidat qu'aucun échantillon ne sera restitué.

Le pouvoir adjudicateur tiendra un registre de dépôt des échantillons qui sera opposable aux candidats.

DELAIS DE REMISE DES ECHANTILLONS

Les échantillons remis après la date et l'heure limites fixée dans le règlement de consultation ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leur auteur.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://toulouse-metropole.marches-publics.info>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Direction Générale des Territoires
Bâtiment J/ BASTIDE 2ème étage
32 Rue Valade
31000 TOULOUSE

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : L'acheteur impose la transmission des fichiers au format PDF. En outre les pièces financières (BPU, DQE, DPGF,...) devront également être transmises dans les formats de type XLS, XLSX , ODS, ODT, DOC et DOCX.

L'acheteur se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat s'il était dans l'impossibilité de lire les documents reçus dans des formats différents. Les pièces de la candidature et de l'offre doivent être individualisées sans regroupement dans un fichier PDF unique.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère.

Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation et pourra également être requise pour les actes d'exécution du marché.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAAdES, CAAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	20.0
2.1- <i>Les moyens matériels et humains prévus pour les commandes. Qualité des produits (fiche technique correspondant aux produits proposés par le candidat, présentation du plan d'assurance qualité)</i>	10.0
2.2- <i>Dispositifs relatifs aux commandes urgentes (procédures, contact,...)</i>	10.0
3-Valeur environnementale	20.0
3.1- <i>Réintroduction d'agrégat d'enrobés sur les formules de BBSG0/ 10 et GBO/ 14</i>	5.0
3.2- <i>Abaissement de température sur les formules de BBSG0/ 10 et GBO/ 14</i>	5.0
3.3- <i>Note technique sur la valorisation des déchets sur une page recto-verso comprenant blancs de fabrication et retours de chantier, écoulements de bitume, hydrocarbures (nettoyage, combustible pour chauffe, ...)</i>	10.0

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	30.0
2.1- <i>Les moyens matériels et humains prévus pour les commandes .</i>	5.0
2.2- <i>Evaluation des échantillons. Qualité des produits (fiches techniques correspondant aux produits proposés par le candidat.</i>	20.0
2.3- <i>Dispositifs relatifs aux commandes urgentes (procédures, contacts,)</i>	5.0
3-Valeur environnementale	20.0
3.1- <i>Réintroduction d'agrégat d'enrobés sur les formules de GE 0/ 10 ou GE 014</i>	10.0
3.2- <i>Note technique sur la valorisation des déchets sur une page recto-verso comprenant blancs de fabrication et retours de chantier, écoulements de bitume, hydrocarbures (nettoyage, combustible pour chauffe, ...)</i>	10.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

CRITERE PRIX LOT 1 ET 2

L'analyse du critère prix est effectuée au regard du détail quantitatif estimatif pour la partie unitaire.

1.1 - Pour le lot 1 (pondération à 60):

a - calcul du montant de l'offre qui servira de base à l'application de la formule de notation :

Le coût d'utilisation du produit sera pris en compte dans le calcul de la note prix.

Les matériaux sont retirés sur le site de fabrication du titulaire par les services de Toulouse Métropole ou toute personne habilitée par elle pour être amenés directement sur les chantiers.

Il convient donc de prendre en compte les coûts de déplacement entre les lieux de dépôts (d'où partent les camions de Toulouse Métropole pour s'approvisionner en enrobés) et les sites de fabrication du titulaire.

Il sera donc appliqué une majoration au montant de l'offre donnant lieu à un Prix Unitaire hors taxes de la tonne Majoré (P.U.M) et calculé selon la formule ci-dessous :

$$P.U.M. = \text{offre} \times (0,35 \times D)$$

P.U.M. : Prix Unitaire Majoré en € H.T.

Offre : montant de l'offre considérée

0,35 : Coût du transport en € H.T. par tonne et par kilomètre

D : Distance moyenne en kilomètre du site de retrait aux dépôts suivants (calculée en prenant la moyenne des distances proposées par le site ViaMichelin) :

Dépôt - 26 rue Paule Raymondis Toulouse
Dépôt - 24 rue Paule Raymondis Toulouse
Dépôt - 11 rue Colbert Tournefeuille
Dépôt - 7 chemin Carrosse Toulouse
Dépôt - 23 chemin de Virebent Toulouse
Dépôt - 19 impasse Camille Langlade Toulouse
Dépôt - 41 chemin des Sevennes Colomiers

1.2 - Pour le lot 2 (pondération à 50):

a - calcul du montant de l'offre qui servira de base à l'application de la formule de notation :

Le coût d'utilisation du produit sera pris en compte dans le calcul de la note prix pour les enrobés à froid retirés sur le site de stockage du titulaire.

Certains matériaux sont retirés sur le site de stockage du titulaire par les services de Toulouse Métropole ou toute personne habilitée par elle pour être amenés directement sur les chantiers.

Il convient donc de prendre en compte les coûts de déplacement entre les lieux de dépôts (d'où partent les camions de Toulouse Métropole pour s'approvisionner en enrobés) et les sites de stockage du titulaire.

Il sera donc appliqué une majoration au montant du total des prix des enrobés à froid retirés (prix n° 1, 5, 6, 7 et 8) donnant lieu à un Prix Unitaire hors taxes de la tonne Majoré (P.U.M) et calculé selon la formule ci-dessous :

$$P.U.M. = \text{offre} \times (0,35 \times D)$$

P.U.M. : Prix Unitaire Majoré en € H.T.

Offre : montant de l'offre considérée

0,35 : Coût du transport en € H.T. par tonne et par kilomètre

D : Distance moyenne en kilomètre du site de retrait aux dépôts suivants (calculée en prenant la moyenne des distances proposées par le site ViaMichelin) :

Dépôt - 24 rue Paule Raymondis Toulouse
Dépôt - 26 rue Paule Raymondis Toulouse
Dépôt - 11 rue Colbert Tournefeuille

Dépôt - 7 chemin Carrosse Toulouse
Dépôt - 23 chemin de Virebent Toulouse
Dépôt - 19 impasse Camille Langlade Toulouse
Dépôt - 41 chemin des Sevennes Colomiers

Les prix des enrobés à froid qui seront livrés par le titulaire (prix n°2, 3, 4, 9, 10 et 11) ne seront pas majorés.

2 - Les autres critères :

LOT 1

Le critère **VALEUR TECHNIQUE** sera noté sur 20 points et sera analysée au regard des éléments fournis dans le mémoire technique du candidat selon les sous critères suivants :

- **Sous-critère** "Les moyens matériels et humains prévus pour les commandes" - 10 % : les moyens humains dont il dispose, la qualité des produits" (fiches techniques correspondant aux produits proposés par le candidat), le PAQ
- **Sous-critère** "Dispositifs relatifs aux commandes urgentes" - 10 % : procédures, contacts...

Le critère **VALEUR ENVIRONNEMENTALE** sera noté sur 20 points et sera analysée au regard des **fiches techniques produits et études de formulation** ainsi que sur la **note de une page recto-verso** décrivant les dispositions que le candidat proposés selon les sous critères suivants :

- **Sous-critère** "Réintroduction d'agrégat d'enrobés sur les formules de BBSG0/10 et GB0/14" - 5%
- **Sous-critère** "Abaissement de température sur les formules de BBSG0/10 et GB0/14" - 5%
- **Sous-critère** "Note technique sur la valorisation des déchets" - 10%

LOT 2

Le critère **VALEUR TECHNIQUE** sera noté sur 30 points et sera analysée au regard des éléments fournis dans le mémoire technique du candidat selon les sous critères suivants :

- Sous critère "Les moyens matériels et humains prévus pour les commandes" - 5 % : les moyens humains dont il dispose
- Sous-critère "Evaluation des échantillons, qualité des produits" - 20 % : Qualité des échantillons, la qualité des produits" (fiches techniques correspondant aux produits proposés par le candidat)
- Sous-critère "Dispositifs relatifs aux commandes urgentes" - 5 % : procédures, contacts...

Le critère **VALEUR ENVIRONNEMENTALE** sera noté sur 20 points et sera analysée au regard des **fiches techniques produits et études de formulation** ainsi que sur la **note de une page recto-verso** décrivant les dispositions que le candidat proposés selon les sous critères suivants :

- Sous critère "Réintroduction d'agrégat d'enrobés sur les formules de GE 0/10 ou GE 014" - 10 %
- Sous critère "Note technique sur la valorisation des déchets" - 10 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Par ailleurs, dans le cas où des erreurs manifestes (erreurs de lignes, virgules, décalage dans le document...) seraient constatées dans l'offre du candidat, le candidat pourra être interrogé afin d'apporter des éclaircissements sur son offre financière : en fonction du caractère substantiel ou non de cette erreur, son offre sera rectifiée ou éliminée comme étant non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://toulouse-metropole.marches-publics.info>.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Renseignements dématérialisation :

Toulouse Métropole

Direction de la Commande Publique

6 rue René Leduc - BP 35821

31505 TOULOUSE cedex 5

Contact pour obtenir des informations sur la dématérialisation :

Hana ZAREVUCKA

Tél. : 05.62.27.65.53

Mail : hana.zarevucka@toulouse-metropole.fr

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV

BP 7007

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57

Télécopie : 05 62 73 57 40

Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV

BP 7007

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr